



## Televiseur en panne sous garantie

-----  
Par Visiteur

Madame, Monsieur

Le 16/06/06, j'ai acheté à la SERAP un téléviseur LCD Thomson de 1190? avec une assurance "plus" 3 ans. J'ai signalé une panne le 06/02/09.

La réparation s'avère impossible : plus de Thomson, plus de pièce ... La SERAP me propose soit 1 téléviseur d'environ 500? (non HD comme mon ancien) soit

1 avoir sur la base d'environ 400-500?.

La vétusté entre 2 et 3 ans est de 15% .

Je sais que le prix des télé a fortement diminué mais les technologies ont évoluées (ceux sans HD sont d'ailleurs bradés à la FNAC).

Je souhaiterai une somme plus importante en avoir à laquelle j'ajouterai ma participation pour avoir une télévision correcte "d'actualité" !

Ai-je tort ou raison, combien puis-je demander ?

Par avance je vous remercie si vous pouvez "m'éclairer".

Cordialement.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Votre contrat d'assurance prévoit un taux de vétusté qu'il convient de respecter.

Autrement dit si ce dernier est bien de 15% (vous pouvez aisément le vérifier en relisant votre contrat d'assurance), vous êtes en droit d'exiger un avoir correspond à 85% du prix d'achat de votre télé sur le fondement de l'article 1134 du code civil qui énonce : " Les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites.

Elles ne peuvent être révoquées que de leur consentement mutuel, ou pour les causes que la loi autorise.

Elles doivent être exécutées de bonne foi".

De ce fait vous pouvez demander un avoir plus important.

Je reste à votre entière disposition.

Bien cordialement

-----  
Par Visiteur

Madame, Monsieur

Je vous adresse tous mes remerciements pour votre réponse très rapidement reçue.

A l'instant la SERAP vient de me téléphoner : mon indemnité a été révisée !

Le montant de la vétusté respecté..... coincidence....

Merci

Cordialement.

-----  
Par Visiteur

Madame,

Je suis plus que ravie que tout s'arrange pour le mieux (je ne vois pas comment cela aurait pu en aller autrement puisque tous les éléments étaient en votre faveur) et je vous remercie pour vos propos.

Merci de votre confiance.

Au plaisir.

Bien cordialement